

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 juin 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 2.3), M. Teddy BENEŒU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 8.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 7.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE à partir du rapport 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois : M. Claude PREIONI Gennies : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean Piquard La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 2.2) Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) Marchaux : M. Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.6) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIŠ Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 8.3), M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine BONLLOR Morre : M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (à partir du rapport 1.1.1) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tailley : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE (à partir du rapport 1.1.3) Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au rapport 2.2) Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.2)

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessus : Mme Geneviève VÉRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOU, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thise : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUSSET

Procurations de vote :

Mandants : G. VÉRO, E. ALAUZET (jusqu'au 2.4), P. BONNET (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS (à partir du 8.1), Y.M. DAHOU (à partir du 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du 1.1.3), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), J.F. GIRARD, V. HINCELIN, M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT, J. SCHIRRER (à partir du 3.2) N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.3), F. GILLET, B. VIONNET (à partir du 1.1.6), M. FELT (à partir du 9.1), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), C. OYTANA, J.M. FAIVRE, J.M. MAY (jusqu'au 2.2)

Mandataires : S. RUTKOWSKI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), J. ROSSELOT (à partir du 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 8.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.3), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 1.1.1), P. SIMONIN, C. THIEBAUT, C. VOIDEY, M. LOYAT (à partir du 1.1.3), J.M. GIRERD, N. BODIN (à partir du 3.2), D. POISSENOT, B. CYPRIANI (à partir du 1.1.1), R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.3), C. PREIONI, B. BECOULET (à partir du 1.1.6), D. JOLY (à partir du 9.1), G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du 1.1.1), C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, D. GRUBER (jusqu'au 2.2)

Délibération n°2012/001789

Rapport n°5.3 - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la Cité des Arts et de la Culture

Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la Cité des Arts et de la Culture

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016	Montant de l'AP : 44 946 404 €
Budget annexe CRR	Montant du CP : 17 482 067 €
« APCP Cité des Arts »	Montant de l'opération : 12 750 € HT, soit 15 249 € TTC

Résumé :

Ce rapport propose la signature d'un avenant n°2 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Cité des Arts et de la Culture (marché n°07-24). Il porte sur une extension de la mission « qualité environnementale » confiée au groupement de maîtrise d'œuvre (sous-traitant cabinet ALTO), du fait notamment de la durée réelle du chantier.

Le premier avenant du 7 juin 2010 avait augmenté le montant initial du marché de 5,71 %.

Le présent avenant, actuellement en cours de négociation avec le maître d'œuvre, portera sur un montant maximum de 15 249 € TTC. Il représente une augmentation de 0,29 % du marché initial, soit une évolution totale de 6 % avec l'avenant n°1. Il ne remet pas en cause le budget de l'opération qui continue d'être respecté.

I. Rappel du contexte

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Cité des Arts et de la Culture a été signé à l'automne 2007 avec le groupement constitué autour de l'agence d'architecture Kengo KUMA And Associates, désignée comme mandataire.

Le cabinet ARCHIDEV intervenant également en qualité d'architecte au sein de ce groupement, a sous-traité au cabinet ALTO une mission d'assistance pour la Qualité Environnementale du bâtiment, avec notamment des visites de suivi et un contrôle de la qualité des matériaux et équipements.

La complexité du chantier ainsi que sa durée réelle un peu allongée, sans remettre en cause le calendrier de l'opération avec la livraison toujours prévue en cette fin d'année, amènent à prévoir une assistance un peu plus importante que celle envisagée initialement.

II. Objet de l'avenant n°2

L'objet de l'avenant proposé porte donc sur l'extension de la mission pour permettre la poursuite de la mission d'ALTO jusqu'à la fin du chantier :

- six (6) visites de chantier complémentaires,
- cinq (5) jours d'assistance complémentaire pour la validation des propositions des entreprises et la vérification de la qualité environnementale.

A l'issue du chantier, ALTO réalisera un bilan de chantier et un bilan de la qualité environnementale complets qui seront présentés lors du dernier audit BBC / HQE.

III. Contexte financier

Cet avenant, d'un montant de 12 750 € HT (soit 15 249 € TTC), représente une augmentation de 0,29 % du montant initial du marché.

Avec l'avenant n°1, il portera donc le marché à 4 703 430,00 € HT (5 625 302,28 € TTC), soit une augmentation de 6 % par rapport au marché initial (4 437 000 € HT, soit 5 306 652 € TTC).

Conformément à la loi n°95.127 du 8 février 1995, ce projet d'avenant, entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 %, a été soumis pour avis à la commission d'appel d'offres.

La CAO du groupement de commandes s'est réuni le 14 juin 2012 et a émis un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Cité des Arts et de la Culture,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.**

Pour extrait conforme,



Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
 Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 6 JUIL. 2012



Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre Pour la construction de la « Cité des Arts et de la Culture » et l'aménagement du site de l'ancien port fluvial de Besançon

Réalisation du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon,
du Fonds Régional d'Art Contemporain de Franche-Comté,
aménagement des espaces publics et du mur de protection contre les inondations

Préambule

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Cité des Arts et de la Culture a été signé à l'automne 2007 avec le groupement constitué autour de l'agence d'architecture Kengo KUMA And Associates, désignée comme mandataire.

Le cabinet ARCHIDEV intervenant également en qualité d'architecte au sein de ce groupement, a sous-traité au cabinet ALTO une mission d'assistance pour la Qualité Environnementale du bâtiment, avec notamment des visites de suivi et un contrôle de la qualité des matériaux et équipements.

La complexité du chantier ainsi que sa durée réelle un peu allongée, sans remettre en cause le calendrier de l'opération, ont amené à prévoir une assistance un peu plus importante que celle envisagée initialement.

Article 1- Objet de l'avenant

L'objet de l'avenant porte sur l'extension de la mission, pour permettre la poursuite de la mission d'ALTO jusqu'à la fin du chantier :

- Six (6) visites de chantier complémentaires,
- Neuf (9) jours d'assistance complémentaire pour la validation des propositions des entreprises et la vérification de la qualité environnementale.

A l'issue du chantier, ALTO réalisera un bilan de chantier et un bilan de la qualité environnementale complets qui seront présentés lors du dernier audit BBC / HQE.

Article 2- Incidence financière

	Jours	Honoraires
Participation aux réunions de chantier, visites et CR	6	5 100
Assistance à la maîtrise d'œuvre en phase travaux pour la validation des propositions des entreprises. Vérification de la qualité environnementale	9	7 650
Total HT		12 750 €
TVA (19,6 %)		2 499 €
Total TTC		15 249 €

Cet avenant d'un montant de 12 750 € HT, soit 15 249 € TTC, représente une augmentation de 0,29 % du montant initial du marché de maîtrise d'œuvre.

Avec l'avenant n°1, il portera donc le marché à 4 703 430,00 € HT (5 625 302,28 € TTC), soit une augmentation de 6 % par rapport au marché initial.

Article 3 - Assurances

ALTO Ingénierie a souscrit auprès de la compagnie AXA un contrat d'Assurances Responsabilité Civile ayant pour but de garantir ses activités. Sa responsabilité s'exercera en les termes et limites de ce contrat.

Fait en un seul original, à, le

Signatures des membres du groupement de maîtrise d'œuvre.
précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Kengo KUMA
SA Kengo KUMA and Associates,
Mandataire,

Le Président du Grand Besançon,
Le Président du Groupement de Commandes,

ARCHIDEV,

ALTO